



Neubourg - Dauendorf Comptage de vitesse et de trafic Du 10 au 16 mars 2016 et du 14 au 20 avril 2016



**POLE AMENAGEMENT
ET TERRITOIRE DURABLE
DIRECTION DU CADRE DE VIE**

Service : Déplacements
Affaire suivie par : Yoann VÉRON

Tél. : 03.88.90.67.95
Fax : 03.88.06.59.66
Mél. : yoann.veron@haguenau.fr

Une campagne de comptages de vitesse et de trafic a été menée rue Principale à Neubourg, du 10 au 16 mars 2016 et du 14 au 20 avril 2016.

Trafic routier

Le trafic routier est d'environ 4900 véhicules par jour dans le sens Schweighouse vers Niedermodern, et de 4600 véhicules par jour dans le sens Niedermodern vers Schweighouse.

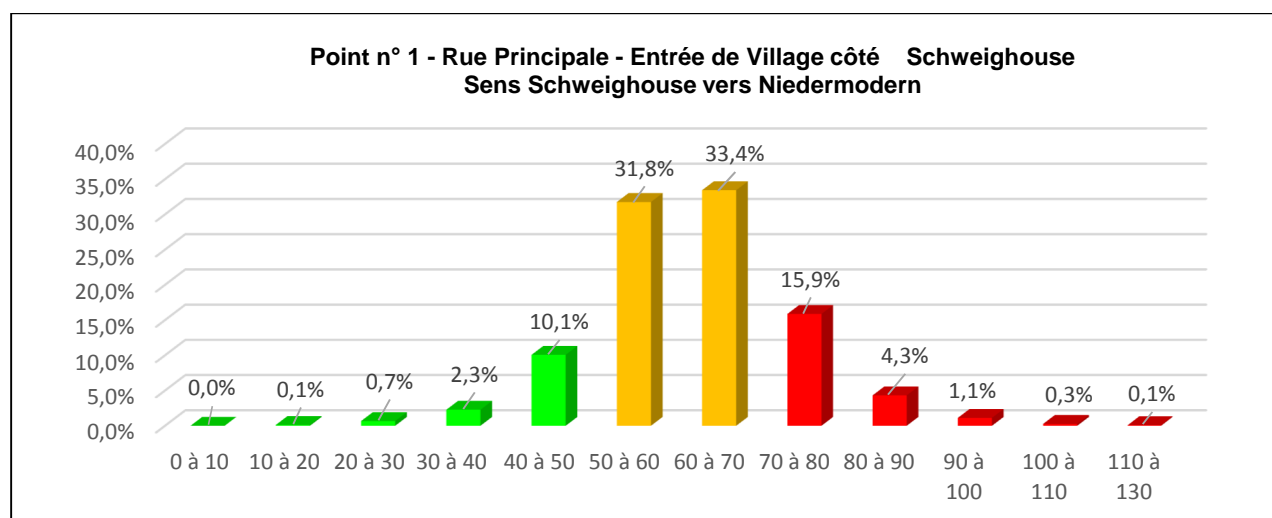
La traversée du village est limitée à 50 km/h, sauf au droit de l'intersection avec la RD 227 où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Vitesse des usagers

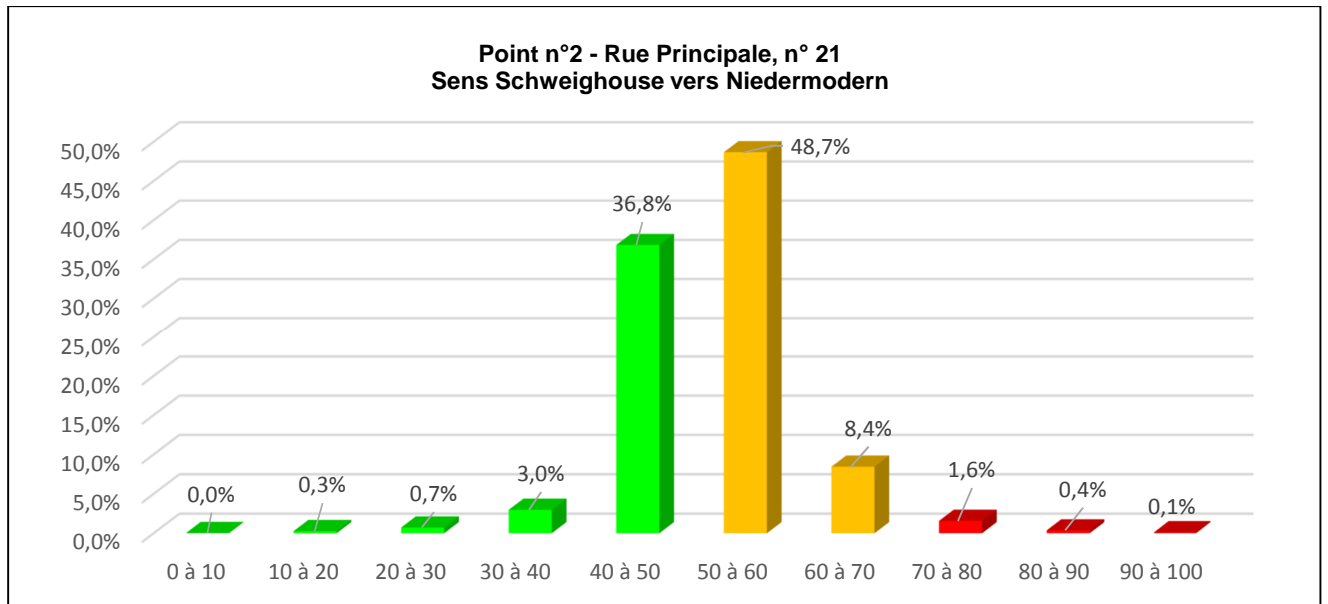
Dans cette étude, la vitesse étudiée est le V85 (Vitesse maximale en dessous de laquelle 85% des usagers circulent). Cet indicatif est plus représentatif de la vitesse réelle des usagers que la vitesse moyenne.

Sens Schweighouse vers Niedermodern :

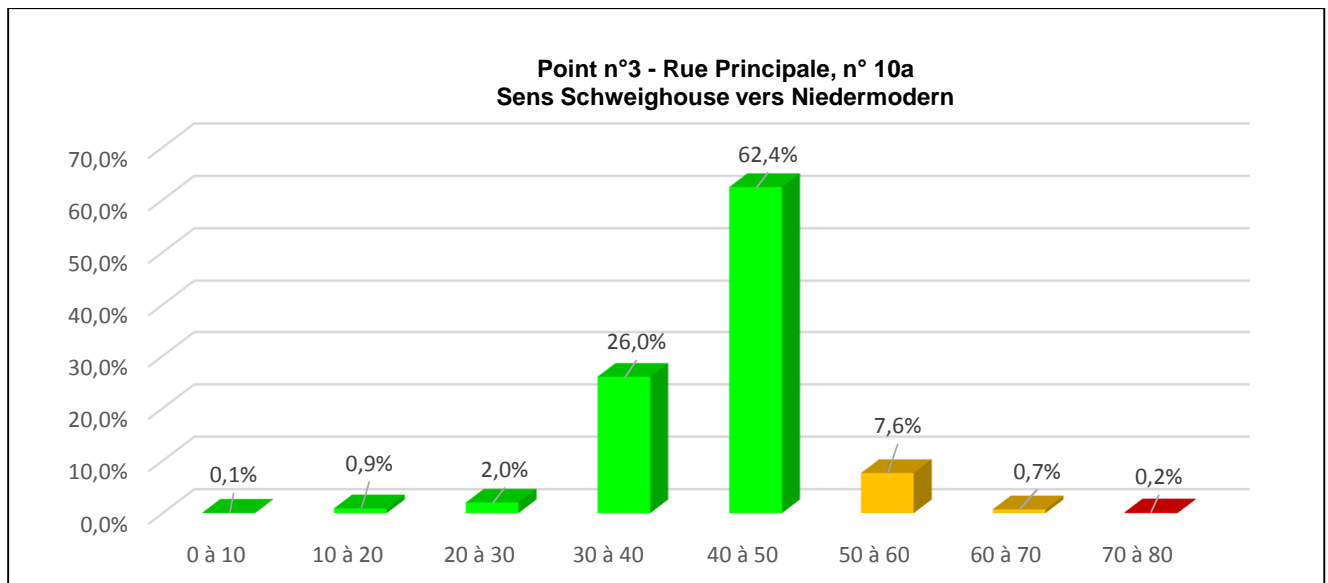
Au premier point de comptage, le V85 est de 74 km/h. Le taux d'excès de vitesse est de 86.9% dont 25% sont supérieurs à 70 km/h.



Au second point de comptage, le V85 est de 59 km/h. 59.2% des usagers sont en excès de vitesse dont 82% sont inférieurs à 10 km/h et 96% inférieurs à 20 km/h.

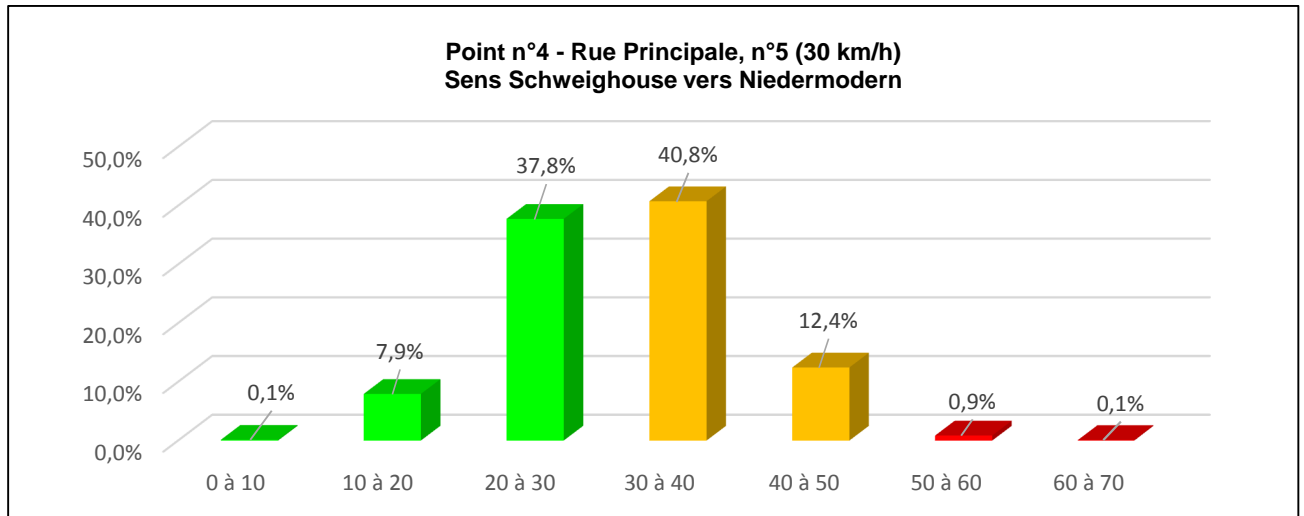


Au troisième point de comptage, le V85 est de 49 km/h. 8.5% des usagers sont en excès de vitesse dont 89% sont inférieurs à 10 km/h et 98% inférieurs à 20 km/h.

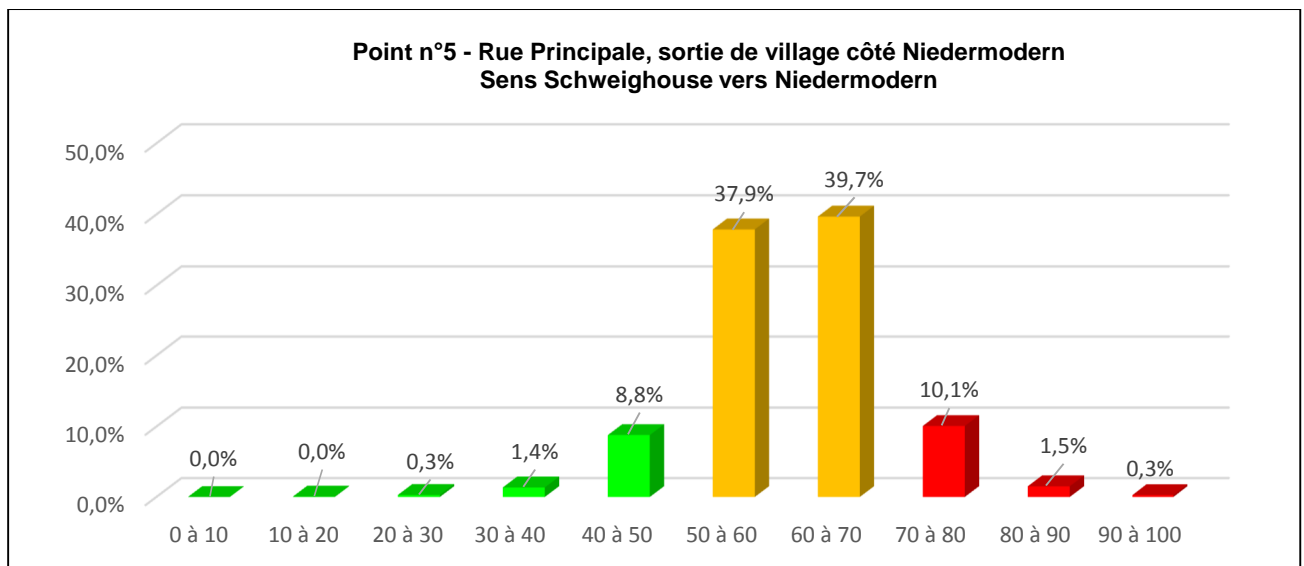


Au quatrième point de comptage (au niveau du plateau surélevé), le V85 est de 40 km/h sur la **portion limitée à 30 km/h**.

54.2% des usagers sont en excès de vitesse, dont 75% sont inférieurs à 10 km/h et 98% sont inférieurs à 20 km/h.

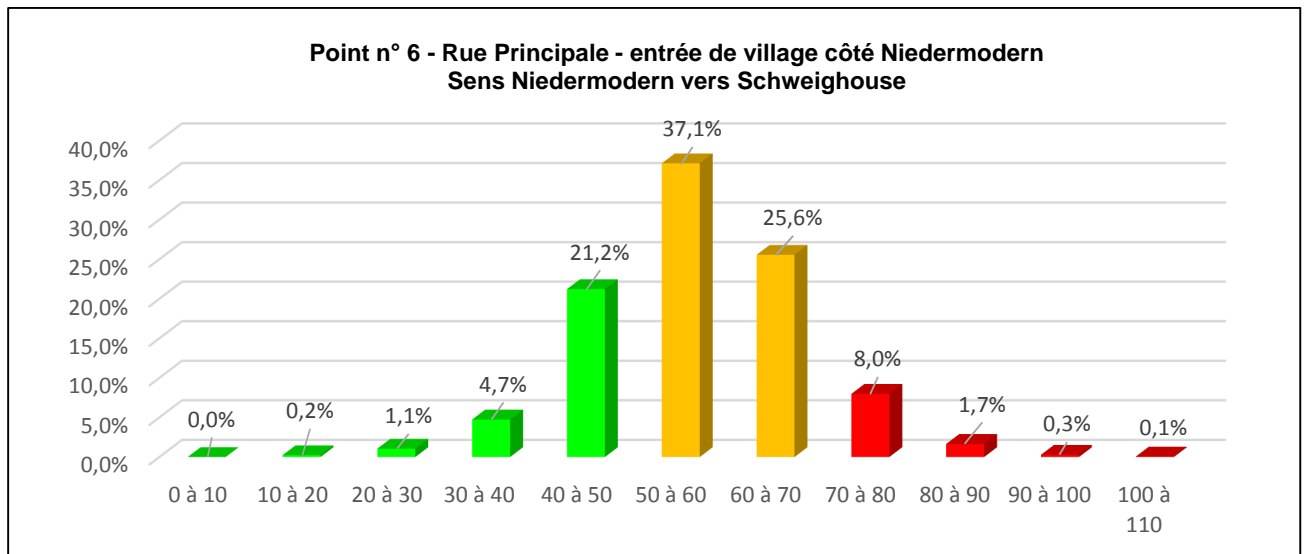


Au cinquième compteur (en sortie de village), le V85 est de 69 km/h. le taux d'excès de vitesse est de 89.5% dont 86% sont inférieurs à 20 km/h.



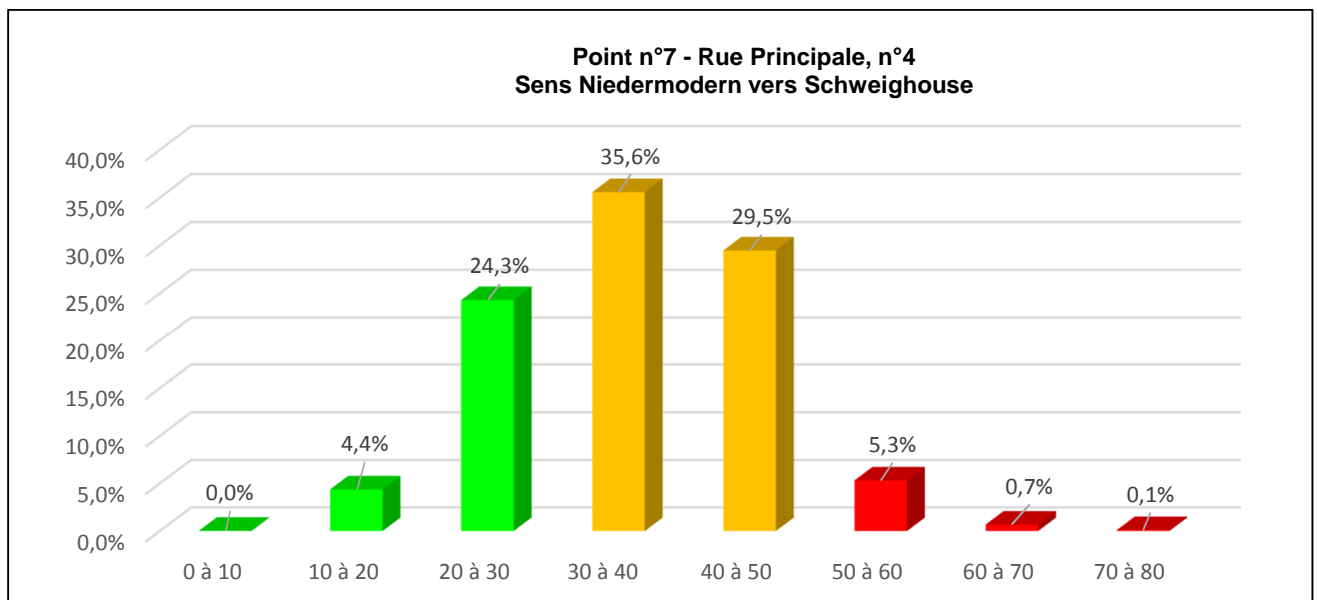
Sens Niedermodern vers Schweighouse :

Au sixième point de comptage, le V85 est de 68 km/h. Le taux d'excès de vitesse est de 72.7% dont 51% inférieurs à 10 km/h et 86% inférieurs à 20 km/h.

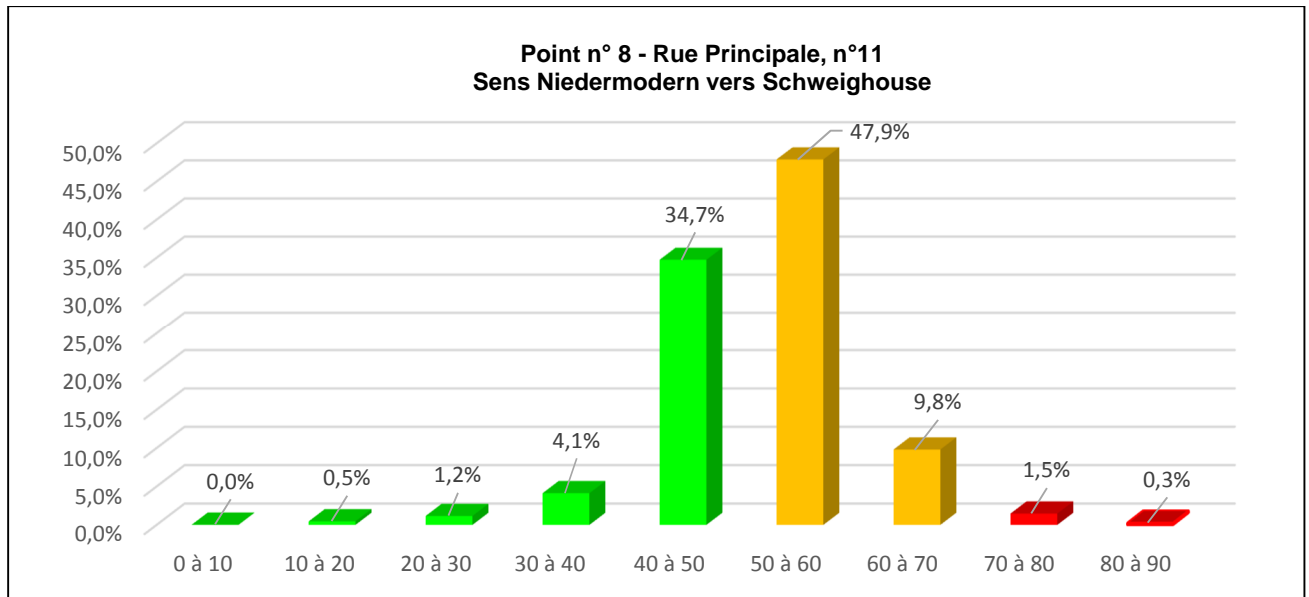


Au septième point de comptage (au niveau du plateau surélevé), le V85 est de 47 km/h sur la **portion limitée à 30 km/h**.

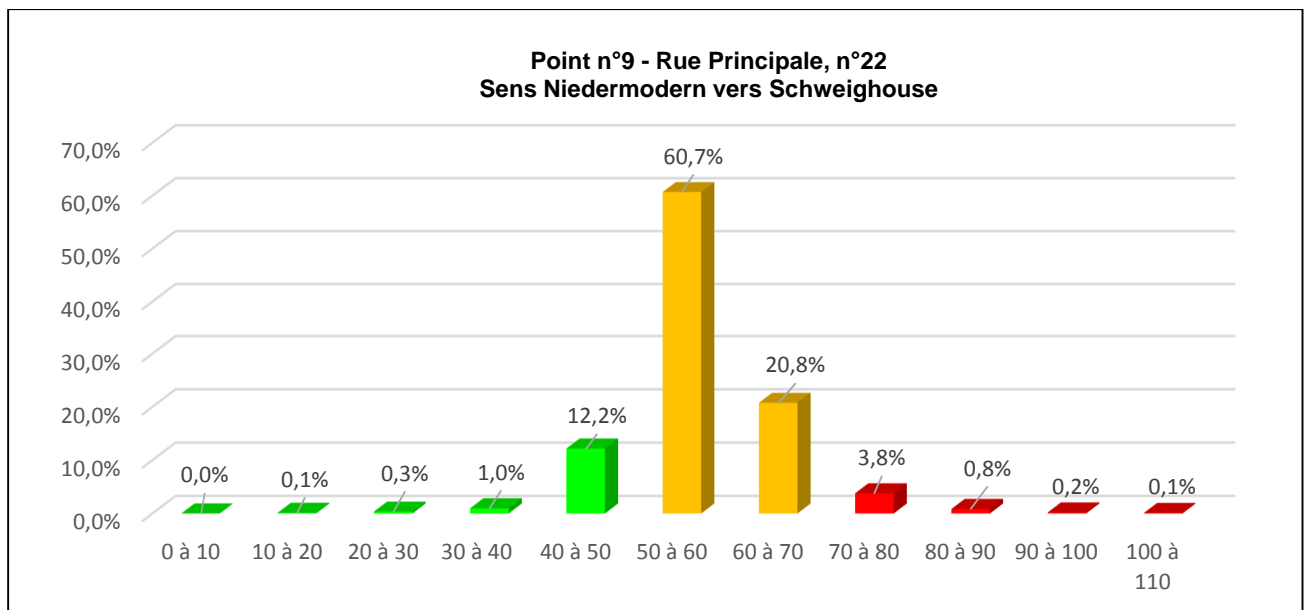
71.2% des usagers sont en excès de vitesse, dont 50% sont inférieurs à 10 km/h et 91% sont inférieurs à 20 km/h.



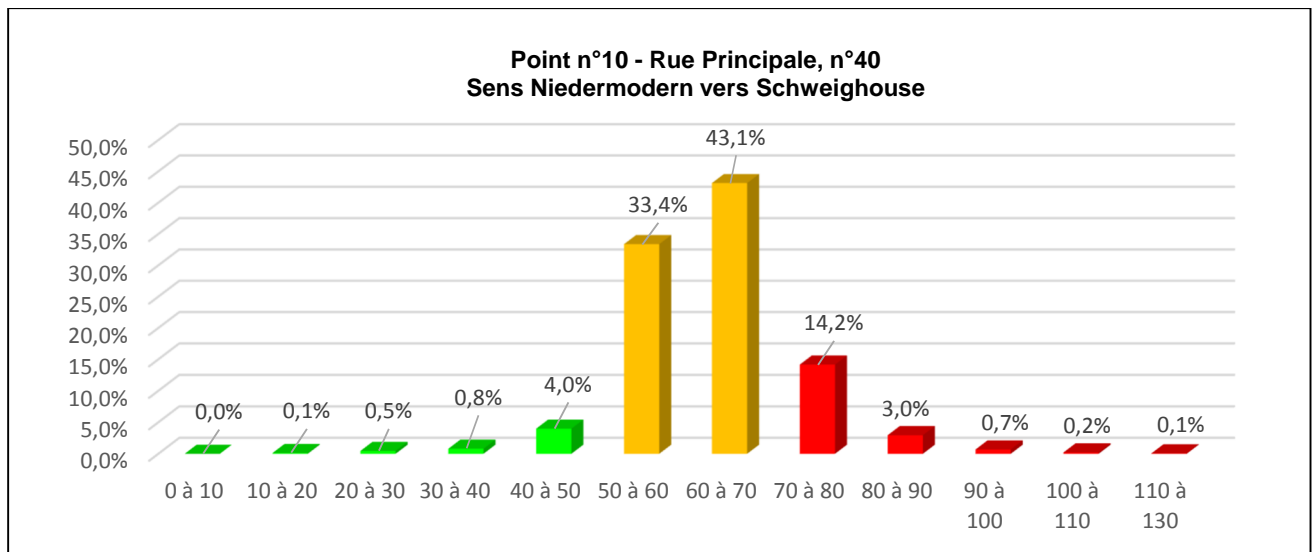
Au huitième point de comptage, le V85 est de 59 km/h. 59.5% des usagers sont en excès de vitesse, dont 80% sont inférieurs à 10 km/h et 97% inférieurs à 20 km/h.



Au neuvième point de comptage, le V85 est de 65 km/h. le taux d'excès de vitesse est de 86.4% dont 70% sont inférieurs à 10 km/h et 94% inférieurs à 20 km/h.



Au dixième point de comptage, le V85 est de 72 km/h. 94.6% des usagers sont en excès de vitesse. 19% des excès de vitesse sont supérieurs à 20 km/h.



Conclusion :

Dans le sens Schweighouse vers Niedermodern, nous pouvons constater que les usagers ne respectent pas la limitation de vitesse en entrée de village. Les usagers ralentissent progressivement à l'approche du carrefour avec la RD 227, grâce au plateau surélevé et à la limitation de vitesse réduite à 30 km/h.

Dans le sens Niedermodern vers Schweighouse, les usagers ne respectent pas la limitation de vitesse en entrée de village. Après le carrefour avec la RD 227, ils accélèrent de nouveau tout au long de la traversée du village.

Le passage surélevé, au niveau du carrefour avec la RD 227, incite au respect de la limitation de vitesse.

Il conviendrait donc de réaliser des aménagements permettant de marquer plus fortement les entrées du village et de ralentir la vitesse des usagers.

De plus, la mise en place d'un aménagement intermédiaire, entre l'entrée de village côté Schweighouse et le carrefour avec la RD 227, apparaît nécessaire si nous voulons éviter les phénomènes de reprise de vitesse lors de la traversée du village.

Le Coordonnateur de la sécurité routière
Yoann VÉRON